



Ligue Bruxelloise Francophone
pour la Santé Mentale

La Loi réglementant la psychothérapie de Maggie de Block, notre requête en annulation déposée le vendredi 27 janvier 2017 à la Cour Constitutionnelle

Le recours

Comme vous le savez probablement déjà, un recours en annulation de la Loi De Block concernant la psychothérapie a été déposé le vendredi 27 janvier 2017 à la Cour Constitutionnelle.

Pour rappel, la Ligue Bruxelloise Francophone pour la Santé Mentale s'est vue confier la coordination du groupe de travail composé de plusieurs fédérations :

- La Ligue Bruxelloise Francophone pour la Santé Mentale (LBFSM),
- La Fédération des Centres Pluralistes de Planning Familial (FCPPF),
- La Fédération des Maisons Médicale (FMM),
- La Fédération Bruxelloises des Institution pour Toxicomanes (Fédito),
- La Fédération Laïque des Centres de Planning Familial (FLCPF),
- L'Union Professionnelle des Conseillers Conjugaux et Familiaux (UPCCF),
- La Ligue Wallonne pour la Santé Mentale (LWSM),
- La Fédération des Centres de Planning et de Consultation (FCPC)
- Mais aussi d'autres institutions et des requérants en personne physique dont des néerlandophones

C'est plus de 70 témoignages à titre institutionnel ou privé qui ont été réunis grâce auxquels notre requête devrait être jugée recevable par la Cour Constitutionnel.

La Cour doit maintenant établir le calendrier pour l'échange des mémoires. Nous supposons qu'elle établira le même calendrier pour tous. Théoriquement:

- 45 jours pour le 1er mémoire du Conseil des ministres,
- 30 jours pour notre mémoire en réponse
- et encore 30 jours pour le dernier mémoire du Conseil des ministres

Mais petite particularité, la suspension de l'art 11 de la loi prononcée par un arrêt le 22 décembre dernier devrait normalement être jugée sur le fond (annulation) pour le 22 mars.

Nous ne savons pas comment la cour va adapter ses délais, soit elle raccourci les délais pour nos recours soit elle prolonge ce dernier. D'autant que d'autres recours en annulation ont été introduits par des instituts de formations et des formateurs (porté par la plateforme PsySM), Alter-Psy, l'APPPsy et l'UPPsy et qu'ils seront probablement examinés tous ensemble par la Cour.



Ligue Bruxelloise Francophone
pour la Santé Mentale

Conférence de presse

Afin de communiquer avec le grand public, la Ligue a coordonné l'organisation d'une conférence de presse qui a eu lieu le lundi 30 janvier 2017 en présence de plusieurs journalistes.

Etaient représentés à cette conférence de presse, la Plateforme PsySM, Alter-Psy, notre groupe de travail avec comme porte-parole Christophe Dubois, l'APPPsy et l'UPPsy.

Nous avons présenté un front uni tout en conservant les spécificités de chacun des recours.

Les suites sont les suivantes :

Un article sur le site du Soir : <http://www.lesoir.be/1429133/article/actualite/belgique/2017-01-30/sept-recours-contre-loi-sante-mentale-maggie-block>

Un article dans la Libre: <http://www.lalibre.be/actu/belgique/tir-de-barrage-contre-la-nouvelle-loi-qui-encadre-la-psychotherapie-588f9ad8cd70e747fb6b8318>

Un article dans la DH: <http://www.dhnet.be/actu/sante/la-loi-de-block-cree-la-polemique-cela-promeut-des-diplomes-charlatans-588f7712cd70ff671de43ef9>

Un article dans Agenda+ :

<http://www.agendaplus.be/index.php/be/publications/article/societe/103490/recours-sur-la-loi-sur-la-psychotherapie--un-premier-succes-en-appelle-d-autres>

Des passages sur les JT de la RTBF le 30/01 :

- À 13h : http://www.rtf.be/auvio/detail_loi-psychotherapie-le-secteur-contre-maggie-de-block?id=2181126&utm_source=media&utm_campaign=social_share&utm_medium=f_b_share
- À 19H30 : http://www.rtf.be/auvio/detail_loi-psychotherapie-le-secteur-contre-maggie-de-block?id=2181251
- Dans le 15' à 7min35 sec : http://www.rtf.be/auvio/emissions/detail_le-15-minutes?id=2863
- Dans le 12' à 9min25sec : http://www.rtf.be/auvio/emissions/detail_le-12-minutes?id=9

Le 31/01 sur la Première radio à 12h00 : dans l'émission de Fabienne Vandemeersche, le Forum de midi : http://podaudio.rtf.be/pod/lp-mip_le_forum_27465767.mp3

Contact : Natacha Rome – rome.lbfsm@gmail.com – 02/501.01.21 – 0475/94.92.44